



PROCÈS-VERBAL N°02

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 06 octobre 2026

Présent(s) : Mme Mathilde DELANNES – MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Eric PAIN – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : MM. Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS.

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°01 du 01 septembre 2026.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 novembre 2026 - Date limite envoi dossiers : 27/10/2026

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST PORCHAIRE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 173870102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 21/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/09/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

BREUIL MAGNE - STADE DU GRAND LOGIS 1 - NNI 170650101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/01/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/02/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/01/2026, ainsi que du document transmis :

- AOP du 17/09/2026 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

SURGERES - STADE MUNICIPAL - NNI 174340101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 15/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/09/2026.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

BREUIL MAGNE - STADE DU GRAND LOGIS 2 - NNI 170650102

Cette installation est classée en Niveau A5 PN jusqu'au 09/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 17/09/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

DOMPIERRE SUR MER - STADE MARCEL BUREAU 1 - NNI 171420101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/11/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une construction d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 28/09/2026,
- Plan de Masse,
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 25m², 2 vestiaires arbitres de 12m²).

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la construction d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

DOMPIERRE SUR MER - STADE MARCEL BUREAU 1 - NNI 171420101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/09/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 172 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.83

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

FOURAS - STADE GEORGES MANUSSET - NNI 171680101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 28/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/09/2026 pour un classement en niveau E7, à la suite de réglages et entretien, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 86 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.19
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.49

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2028.

LAGORD - STADE DU MOULIN BENOIT 1 - NNI 172000101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 23/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/09/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 194 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

MATHA - Complexe Sportif Emmanuel Lacroix 1 - NNI 172249901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/09/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 8,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 799 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/10/2030.

MATHA - Complexe Sportif Emmanuel Lacroix 2 - NNI 172249902

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/09/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 8,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 561 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.65
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DOMPIERRE SUR MER – STADE MARCEL BUREAU 1 – NNI 171420101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 03/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/09/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2026.

– Etude d'éclairage en date du 28/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 7,00m mini et 8,50m maxi Ligne de Touche ; 15,50m mini et 17,50m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22,00m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (KERIS 5.1 v2 et KEROS 6 v2 (600 et 1760W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 45
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

COGNAC - GYMNASSE FELIX GAILLARD - NNI 161029901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 01/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/09/2026.
- Rapport de visite du 25/08/2026 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS,
- Plan de l'Aire de Jeu,
- Plan des vestiaires,
- AAC du 25/08/2026 (200 personnes en pourtour et 50 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

ST YRIEIX SUR CHARENTE - STADE DES ROCHERS 1 - NNI 163580101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/06/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 22/12/2025, ainsi que du document transmis :

- AAC du 01/09/2026 (195 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

ECURAS - STADE MUNICIPAL - NNI 161240101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 21/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/09/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

MASSIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 162120101

Cette installation était en retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 24/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/09/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CUBLAC - STADE MUNICIPAL - NNI 190660101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/08/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/05/2026, ainsi que du document transmis :

- AAC du 08/09/2026 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

SERVIERES LE CHATEAU - STADE JEANNOT MARINIE - NNI 192580101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/08/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/07/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 04/06/2026, ainsi que du document transmis :

- AOP du 26/08/2026 (239 personnes en pourtour et 60 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

SADROC - STADE DE L' ÉTANG - NNI 191780101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 TRAVAUX PN en date du 17/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention de travaux du propriétaire en date 17/09/2026, pour la mise en place de la main courante (3 mois).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 TRAVAUX PN jusqu'au 06/01/2027.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LAGUENNE – STADE DE POUNOT – NNI 191010101

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 09/09/2026.

Date de mise en service : 09/09/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 04/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/06/2026,
- Rapport de visite du 31/08/2026 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS,
- Plan des vestiaires,
- AOP du 28/10/1998 (1060 personnes en pourtour et 232 personnes en tribune),
- **Test in situ de maintien : manquants.**

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DE TUJAC SYN 1 - NNI 190310906

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 21/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/09/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 248 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

DONZENAC - PARC DES SPORTS JEAN BURIN - NNI 190720101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 18/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/08/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 237 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.67
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.82

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

SORNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 192610101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/09/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST SULPICE LE GUERETOIS - STADE DU MOULIN DU CHAMP 1 - NNI 232450101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/05/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 01/09/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/04/2026, ainsi que du document transmis :

- AOP du 15/09/2026 (500 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MORTROUX - STADE COMMUNAL - NNI 231360101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 23/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

AHUN - STADE MARCEL ARNAUD - NNI 230010101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/03/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une restructuration des vestiaires et création d'un club house pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 16/07/2026

- Plan de Masse

- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m², 2 vestiaires joueurs de 16m² et 1 vestiaire arbitres de 8m²)

- Plan du Club House de 41m² avec un point d'eau

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la restructuration des vestiaires et création d'un club house pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BOUSSAC - STADE DE LA JANTE 1 - NNI 230310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/06/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CENON - gymnase la MAREGUE - NNI 331199902

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 15/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/09/2026,
- Plan de l'Aire de jeux,
- Plan des vestiaires,
- Rapport de visite du 15/09/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS,
- AOP du 20/06/2024 (340 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

ARSAC - STADE DE LA BERGERIE N°2 - NNI 330120102

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 26/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 27/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/08/2026,
- Plan de l'aire de jeu,
- Plan des vestiaires,
- Rapport de Visite du 24/09/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS,
- AOP du 23/08/2016 (500 personnes en pourtour).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 31/12/2026) :

- **Bancs de touche non protégés par la main courante (art. 3.9.5.1 *),**
- **Attaches de filet manquantes (art. 3.9.2*).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2036, sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2026.

BORDEAUX - STADE DE STÉHÉLIN 3 - NNI 330630203

Cette installation est classée en Niveau A8 SYN jusqu'au 20/12/2026.

Date de mise en service : 20/12/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 SYN en date du 10/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/06/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 20/12/2036.

BORDEAUX - STADE GALIN - NNI 330630401

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/07/2026.

Date de mise en service : 22/07/2016

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 02/06/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 21/01/2026, ainsi que du document transmis :

- Tests Périodiques du 19/08/2026 (Labosport) : conformes.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/07/2036.

BOULIAC - STADE MUNICIPAL - NNI 330650101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 21/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 14/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/08/2026,

- Plan de l'aire de jeu,

- Plan des vestiaires,

- Rapport de Visite du 30/08/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS,

- AOP du 16/08/2006 (400 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2036.

LE BOUSCAT - STADE SAINTE GERMAINE 3 - NNI 330690103

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 09/12/2024.

Date de mise en service : 09/12/2014

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 12/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/06/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 09/12/2034 (Date de mise en service + 10 ans).

ST DENIS DE PILE - STADE BOMALE 1 - NNI 333930101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/01/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/11/2025, ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite de Levée de Non-conformités du 15/09/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

COUTRAS - STADE AUDEBEAU 1 - NNI 331380101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/12/2027.

Date de mise en service : 16/03/2026

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/04/2026, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN en date du 16/03/2026, à la suite de l'Avis Favorable Préalable du 03/06/2025, ainsi que du document transmis :

- Tests In-Situ du 07/09/2026 (Labo des Sols) : conformes.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 16/03/2036 (date de mise en service + 10 ans).

MERIGNAC - STADE DU JARD 4 - NNI 332810404

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/03/2030.

Date de mise en service : 01/07/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 21/07/2026, à la suite du changement du revêtement synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/07/2026,

- Plan de l'aire de jeu,

- Rapport de Visite du 03/09/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS,
- AOP du 09/05/2020 (300 personnes en pourtour),

- Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 01/01/2027 date limite).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 01/01/2027 (Date de la mise en service + 6 mois), **sous réserve de la levée de non-conformité avant le 01/01/2027.**

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

PESSAC – HALL DES SPORTS ROGER VINCENT – NNI 333189905

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 2 en date du 01/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/06/2026,
- Rapport de visite du 01/06/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS,
- Plan de l'Aire de Jeu,
- Plan des vestiaires,
- AOP du 02/11/1988 (344 places en tribune).

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 4 – NNI 331990104

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 01/09/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 02/09/2026 (2 vestiaires additionnels de 24m²) effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 01/09/2033.

BORDEAUX – STADE BEL AIR 1 – NNI 330630601

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 16/09/2026 de conformité des travaux (bloc vestiaires) effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2030.

ARSAC – STADE DE LA BERGERIE N°1 – NNI 330120101

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 26/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 PN en date du 27/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/08/2026,
- Rapport de visite du 23/09/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

CAMBLANES ET MEYNAC – STADE DE LA LANDE 1 – NNI 330850101

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 10/09/2026.

Date de mise en service : 10/09/2016

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 SYN en date du 05/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/06/2026,
- Rapport de visite du 24/09/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS,
- Tests in-situ périodiques du 03/09/2025(Labosport).

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST MEDARD EN JALLES - PLAINE DE JEUX DES BIGES 2 - NNI 334490702

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 29/09/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable du 06/10/2026, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 259 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/10/2030.

2.2 Confirmation de classement

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°18 - NNI 330630703

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 03/12/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/08/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'éclairage de l'installation.

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°23 - NNI 330630723

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 03/12/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/08/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'éclairage de l'installation.

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°24 - NNI 330630724

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/08/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 147 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°25 - NNI 330630725

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/08/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

CENON - COMPLEXE DU LORET 1 - NNI 331190201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 07/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/07/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **173 Lux (200 Lux minimum à maintenir pour niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.48 (≥ 0.50 minimum pour niveau E5)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

CENON - COMPLEXE DU LORET 2 - NNI 331190202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 12/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/07/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **115 Lux (120 Lux minimum à maintenir pour niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

LE BOUSCAT - PARC DES SPORTS DES ÉCUS 4 - NNI 330690404

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 31/08/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 154 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

LE BOUSCAT - STADE SAINTE GERMAINE 1 - NNI 330690101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 01/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 05/06/2026 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 843 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/10/2028.

ST ANTOINE SUR L ISLE - STADE MUNICIPAL - NNI 333730101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 27/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/01/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 93 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.35
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.52

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2030.

ST EMILION - STADE RAYMOND JUNET - NNI 333940101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 15/09/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/09/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 257 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.58
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

BIGANOS - STADE R. GARNUNG - NNI 330510201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 01/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 16/09/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/06/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 252 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.61
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.82
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/10/2030.

BORDEAUX - STADE ANTENNES DU LAC N°14 - NNI 330630714

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 11/02/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 26/08/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **135 Lux (150 Lux minimum pour une mise en service niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2030.

CESTAS - COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 2 - NNI 331220202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 10/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 14/09/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/03/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 320 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/10/2030.

VILLENAVE D ORNON - COMPLEXE SPORTIF DE LA PISCINE 2 - NNI 335500402

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 11/02/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 26/08/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 19/03/2026

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 170 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

BORDEAUX – STADE ATLANTIQUE BORDEAUX METROPOLE – NNI 330630101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E1 jusqu'au 19/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/07/2026 pour un classement en niveau E1, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 1952 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.62
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E1.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

ST MEDARD EN JALLES – PLAINE DE JEUX DES BIGES 2 – NNI 334490702

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 11/09/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2026.

– Etude d'éclairage en date du 24/09/2026 :

- o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- o Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- o Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (PERFORMANCE IN LIGHTING PRO L3 (1450 et 1625W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- o Glare Rating : 49
- o Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 288 LUX
- o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76
- o Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ

soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BERUGES - STADE DES COURS - NNI 860240101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/05/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/07/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/05/2026, ainsi que du document transmis :

- AAC du 11/09/2026 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

MIGNALOUX BEAUVOIR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 861570101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 13/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un club house pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 26/08/2026,

- Plan du club house de 40m² avec point d'eau sur construction existante.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un club house pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

MOUTERRE SILLY – STADE ROBERT BOULORD – NNI 861730101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 04/09/2026 de rapport de conformité de travaux (main courante et bancs de touche) effectué par Guy MALBRAND, membre CDTIS 86.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 01/06/2030.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LES TROIS MOUTIERS - Stade Yves Et Jeannine Raboteau 1 - NNI 862740101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/06/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 02/06/2026 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

THOUARS - STADE P. MORIN 5 (SYNTHÉ) - NNI 793290105

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/11/2026.

Date de mise en service : 15/11/2016

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 17/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/07/2026,
- Rapport de visite du 22/09/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS,
- Tests in-situ périodiques du 02/07/2026.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/11/2036 (Date de mise en service + 10 ans).

THOUARS - STADE PHILIPPE MORIN 2 - NNI 793290102

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/07/2026,
- Rapport de visite du 22/09/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

THOUARS - STADE PHILIPPE MORIN 3 - NNI 793290103

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/07/2026.

Attention pour un Niveau T5, la main courante doit être complète sur tous les côtés accessibles au public (art. 6.6*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

THOUARS - STADE PHILIPPE MORIN 4 - NNI 793290104

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 17/07/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/07/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

NIORT - Stade de Massujat 4 - NNI 791910404

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique PUR pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/02/2026,

- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 13/03/2026,

- Plan de Masse et clôtures,

- Plan de l'Aire de jeux (105 x 68m),

- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 25m², 1 vestiaires arbitres de 12m²),

- Revêtement : Eurofield PUR S35 (35mm), sous couche CC25 (25mm) et remplissage-stabilisation sable.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique PUR pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHAURAY - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 790810103

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 01/10/2026 pour un classement en niveau E7, à la suite de l'Avis préalable Favorable du 01/09/2026, et du document transmis (2^{ème} visite) :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 80 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.36
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.51

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2030.

ST JEAN DE THOUARS - STADE MUNICIPAL - NNI 792590101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/09/2026 pour un classement en niveau E7, à la suite de l'Avis préalable Favorable du 01/09/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 99 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.16
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.35 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer aucun classement pour l'éclairage de cette installation.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

LA FERRIERE EN PARTHENAY - STADE GASTON BERTIN - NNI 791200101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 19/08/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/05/2026.

– Etude d'éclairage en date du 28/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,75m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15,00m

- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (AAA-LUX WS290 (1675W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 88 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,30
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,44

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

NIORT - Stade de Massujat 4 - NNI 791910404

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/03/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/03/2026.

– Etude d'éclairage en date du 14/01/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 19,00m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1650W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 44.3
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

EYMET - STADE MUNICIPAL - NNI 241670101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/02/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 29/09/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 16/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/09/2026,
- Plan de l'aire de jeux,
- Plan des vestiaires,
- Rapport de visite du 29/09/2026 effectué par M. Jacques DUMAS, membre CRTIS,
- AAC du 26/03/2026 (200 personnes en pourtour et 98 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LALINDE - STADE JEAN PEYRIE - NNI 242230101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 01/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 30/09/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 93 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.28
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.54

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2028.

ST VINCENT DE CONNEZAC - STADE LES TARIÈRES - NNI 245090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 30/09/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 165 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

MONTPON MENESTEROL – GYMNASSE MICHELE MICHEL COUSSET – NNI 242949903

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 19/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du document transmis :

- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 24/08/2026, concernant des travaux pour l'éclairage jusqu'au 30/06/2027.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 TRAVAUX jusqu'au 30/06/2027.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

ARNAC LA POSTE - STADE MUNICIPAL - NNI 870030101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/11/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 01/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de la levée des non-conformités du 22/09/2026 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

LIMOGES - PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 3 - NNI 870850103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/10/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 30/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/09/2026,

- Rapport de visite du 30/09/2026 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

LIMOGES - STADE DU CENTRE CHEOPS - NNI 870851101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 03/09/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

ORADOUR ST GENEST - STADE MUNICIPAL - NNI 871090101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/11/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/11/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

ST LEONARD DE NOBLAT - STADE RAYMOND POULIDOR 2 - NNI 871610102

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 14/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 16/09/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AIXE SUR VIENNE - STADE JEAN JARRAUD 1 - NNI 870010101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/09/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 246 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.44 (≥ 0.50 minimum pour un niveau E5)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

LE PALAIS SUR VIENNE - STADE RAYMOND CLAVEYROLLAS - NNI 871130101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 09/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/09/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 249 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points bis : non conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/10/2028.

SOLIGNAC - STADE RAYMOND BREUIL - NNI 871920101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 27/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/09/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 140 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.21
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.45

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2028.

ST SULPICE LES FEUILLES - STADE LE MONDELET 1 - NNI 871820101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 08/09/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 141 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST HILAIRE LA TREILLE - STADE JEAN PERIN - NNI 871490101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 19/08/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/05/2026.

– Etude d'éclairage en date du 28/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 (1593W))

- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 44
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 182 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,91

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT LANDES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

GRENADE SUR L ADOUR - GYMNASE PIN FRANC - NNI 401179901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 07/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/09/2026,
- AOP du 26/08/2026 (491 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/10/2036.

OEYRELUY - LEGTA HECTOR SERRES - NNI 402079902

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 21/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/09/2026.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

AIRE SUR L ADOUR - STADE MUNICIPAL - NNI 400010401

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/06/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/08/2026.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

LABOUHEYRE - Stade Michel Dubès 2 - NNI 401340102

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/06/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 03/08/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

SABRES - PLAINE DE JEUX DE CARROT N°1 - NNI 402460201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 21/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/09/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

SABRES - PLAINE DE JEUX DE CARROT N°2 - NNI 402460202

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 21/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/09/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTÉ 1 – NNI 401920101

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 22/05/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du document suivant :

- Rapport de visite du 11/09/2026, concernant le remplacement du Pare Ballons endommagé, effectué par M. Philippe VERGNAUD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note de cette remise en état.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BROCAS - STADE RAOUL DANE - NNI 400560101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 21/09/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/10/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 156 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.64
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

GRENADE SUR L ADOUR - GYMNASE PIN FRANC - NNI 401179901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 02/09/2026 pour un classement en niveau EFutsal 4, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 10,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 210 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.90
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.94

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06/10/2030.

OEYRELUY - LEGTA HECTOR SERRES - NNI 402079902

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 21/09/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 8,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 470 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.58
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/10/2030.

2.2 Confirmation de classement

ST PIERRE DU MONT - PLAINE DE JEUX DE LA MÉNASSE 3 - NNI 402810103

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 08/09/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 175 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

ST PIERRE DU MONT - PLAINE DE JEUX DE LA MÉNASSE 4 - NNI 402810104

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 08/09/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 155 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

ST VINCENT DE PAUL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 402830101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 11/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/09/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 136 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

CAPBRETON - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 400650101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/11/2026 (ex. niveau E5).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 28/08/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de réglages et entretien pour récupérer le niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 231 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/10/2030.

2.4 Avis préalable

LACAJUNTE - stade municipal 2 - NNI 401360102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/07/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/07/2026.

– Etude d'éclairage en date du 20/01/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 T35 (1505W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 46.9
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MORCENX - STADE MUNICIPAL - NNI 401970101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/04/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/04/2026.

– Etude d'éclairage en date du 30/06/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 9,00m mini et 13,00m maxi Ligne de Touche ; 15,00m mini et 18,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1505W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 48.6
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 345 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

BROCAS – STADE RAOUL DANE – NNI 400560101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 08/09/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/09/2026.

– Etude d'éclairage en date du 20/06/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 64 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 T35 (1505W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 44.5
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 168 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,88

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MARMANDE - COMPLEXE SPORTIF CHRISTIAN CELLIERES - NNI 471579902

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 27/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/08/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Revêtement non adapté pour la pratique du Futsal.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer et refuse le classement de cette installation.

MARMANDE - GYMNASSE JACQUES MARTINOT - NNI 471579903

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 27/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/08/2026,

- Plan de l'Aire de Jeu,

- Plan des vestiaires,

- AOP du 17/08/2023 (216 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/10/2036.

MARMANDE - SALLE POLYVALENTE JACQUES LADEVEZE - NNI 471579904

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 27/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/08/2026,

- Plan de l'Aire de Jeu,

- Plan des vestiaires,

- AOP du 19/12/2023 (216 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/10/2036.

VILLEREAL - STADE LAPLAGNE 2 - NNI 473240102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 20/08/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/08/2026.

Attention les buts sont en mauvais état, ils sont à remettre en état avant la prochaine rencontre (art. 3.9.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

LA SAUVETAT DE SAVERES - stade municipal - NNI 472890101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec la réfection d'un terrain en Pelouse Naturelle avec arrosage intégré pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 17/09/2026,

- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 17/09/2026,

- Plan de Masse,

- Plan de l'arrosage intégré,

- Plan de l'aire de jeux (100x60 m),

- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 12m² et un vestiaire arbitres de 8m²).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection d'un terrain en Pelouse Naturelle avec arrosage intégré pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

AGEN - STADE JACQUES QUEYREUR 1 - NNI 470010401

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 11/09/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 108 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.18
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2028.

2.2 Confirmation de classement

MARCELLUS - STADE SERGE ROUSSET - NNI 471560101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 20/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/09/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 95 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.48

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2028.

VILLEREAL - STADE LAPLAGNE - NNI 473240101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/09/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 100 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.22
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

HASPARREN - STADE CHAPITALÉA 1 - NNI 642560101

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/09/2026

Date de mise en service : 04/09/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 17/06/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/06/2025,
- AOP du 12/03/1998 (238 personnes en tribunes),

- Fournir les Tests In-Situ périodiques.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 04/03/2027 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

ORTHEZ - STADE BERGERAU (LYCEE) - NNI 644300301

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 04/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/02/2026,
- AOP du 28/09/2019 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

GARLEDE MONDEBAT - STADE MUNICIPAL - NNI 642320101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 26/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/09/2026,
- AAC du 30/09/2026 (200 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/10/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BAYONNE – STADE DIDIER DESCHAMPS 2 – NNI 641020202

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 30/06/2026.

Date de mise en service : 06/09/2019

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 07/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/09/2026,
- Rapport de visite du 11/09/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS,

- Tests in-situ de maintien : manquants.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

PAU – STADE DES BLEUETS – NNI 644450201

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 30/09/2026.

Date de mise en service : 16/10/2019

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 22/09/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/09/2026,
- Rapport de visite du 18/09/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS,

- Tests in-situ de maintien : manquants.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MOURENX - STADE JEAN RAYMOND REDONDO - NNI 644100101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/09/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2028.

PAU - STADE DES BLEUETS - NNI 644450201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 27/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/09/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 142 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

